



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-033-2025-01

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation numérique**

IDF-2025-01-16-00001 - Arrêté DS N°002/2025 portant délégation  
de signature (2 pages)

Page 3

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2025-01-06-00006 - Arrêté n° 2025-100-RA modifiant l'arrêté  
n° 2024-114-RA relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris  
portant délégation de signature du Recteur de la région  
académique Ile-de France, Recteur de l'académie de Paris à ses chefs  
de service (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-16-00001

Arrêté DS N°002/2025 portant délégation de  
signature



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ DS N°002/2025**

#### **portant délégation de signature**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Nina PRUNIER, Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Ces délégations incluent la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous leur autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

#### **ARTICLE 2 :**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements,
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté DS N°038/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice par intérim de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2025

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Denis ROBIN

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-01-06-00006

Arrêté n° 2025-100-RA modifiant l'arrêté n°  
2024-114-RA relatif à l'enseignement scolaire de  
l'académie de Paris portant délégation de  
signature du Recteur de la région académique  
Ile-de France, Recteur de l'académie de Paris à  
ses chefs de service

**ARRETE N° 2025-100-RA**  
**modifiant l'arrêté N° 2024-114-RA**  
**relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris**

**du Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,**

**portant délégation de signature à ses chefs de service**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vus les articles R 222-21 et D 222-22 du code de l'éducation ;

Vu le décret du Président de la République du **3 avril 2024** portant nomination de M. Bernard BEIGNIER en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 juin 2021** portant nomination et classement de M. Thibaut PIERRE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du **17 juillet 2024** portant nomination et classement de Mme Marjorie KOUBI, attachée territoriale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge du pôle élèves, des partenaires et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de 4 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **19 juillet 2024** portant nomination et classement de M. Jonathan DUVAL, attaché statisticien principal de l'Insee, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de 4 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **27 juin 2024** portant nomination et classement de M. Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint du directeur des ressources humaines en charge du second degré au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de 5 ans du 22 août 2024 au 21 août 2029 ;

Vu l'arrêté n° 2024-114-RA du 2 septembre 2024 relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris du Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, portant délégation de signature à ses chefs de service,

## ARRÊTE :

### Article 1

L'article 8 de l'arrêté n° 2024-114-RA du 2 septembre 2024 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 8** — En cas d'absence de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, Mme Marjorie KOUBI et M. Jonathan DUVAL, délégation est accordée aux chefs de division du rectorat, dans la limite de leurs attributions respectives :

Mme Lynda AMARA, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS),

M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique (DIL),

Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye et du bureau du chômage (SCP),

M. Tichan GAJU, chef du bureau des personnels d'encadrement (BPE),

M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire,

M. Philippe GUIRAN, responsable administratif de l'Ecole Académique de Formation continue,

M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur (DPSUP),

M. Guillaume LE LAY, chef du bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA),

M. David MALRIC, chef de la division des personnels enseignants du second degré public (DPE),

Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales (SAMS)

M. Jean-Luc MORVAN, chef du bureau des pensions,

Mme Hadda NEDJAR, cheffe de la division des personnels enseignants du privé (DEP),

M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières (DAF),

M. Yohann PRUNIER, chef de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (DE),

M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève (DVE),

M. Henrick YERBE, chef du service interacadémique des affaires juridiques (SIAJ) et chef de la division des affaires juridiques (DAJ). »

### Article 2

La secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 janvier 2025

**Signé**

Bernard BEIGNIER